

Journée internationale de la fille ©



En 2012, l'ONU a déclaré le 11 octobre une Journée annuelle à observer pour les Enfants de sexe féminin. Évidemment, tous les enfants sont angéliques et telle doit être leur protection. L'initiative spécifique de l'ONU met en relief un problème de longue date concernant la prépondérance d'un désavantage et d'une discrimination à l'égard des Enfants de sexe féminin. Il est hors de doute que des recherches statistiques futures demeurent souhaitables. Néanmoins, la connaissance des développements néfastes reste dans le domaine public. Par conséquent, une série de mauvais traitements peut être brièvement soulignée, tels que harcèlement, abus et violence. On doit y ajouter les limitations relatives au droit et à l'accès à l'éducation qui font obstacle aux perspectives futures d'emploi, si jamais elles existent. Bien plus, à un certain nombre d'égards, les mariages d'enfants engendrent des cas exigeant l'incarcération. Les normes légales et les droits humains sont foulés aux pieds. Le développement de l'enfant est sapé physiquement et psychologiquement.

Sans doute possible, une prise de conscience croissante de l'inégalité des sexes – à une échelle plus vaste – est une obligation. À cet égard, il est impératif d'aborder la question avec plus de décision en mettant en relief de strictes caractéristiques supplémentaires et de rappeler que les fondements de l'inégalité des sexes sont passés par deux phases précédentes supplémentaires. En premier lieu, la sournoise méchanceté de tuer délibérément les enfants nouveaux-nés de sexe féminin, en bonne santé ou non. Cela se nomme Infanticide Féminin. Deuxièmement, comme résultat du progrès technologique, comme l'ultrason, les cas de destruction du fœtus de sexe féminin par avortement va en augmentant Ce genre d'avortements sélectifs ne peut être accepté comme une prétention de planifier la famille.

Le développement des traditions culturelles est principalement lié aux différentes civilisations de notre planète. Quoi qu'il en soit, il y a des exceptions mineures à cette règle. La série des sévères mesures en question reste peu commune au sein de l'exemple européen, comme limité par sa géographie globale. Cependant, les gouvernements dénoncent toutes les caractéristiques extrémales susmentionnées, bien que l'énigme persiste, spécialement dans un certain nombre de pays asiatiques à énorme population. Ainsi, les nombres ne sont pas petits. Il est hors de doute que les gouvernements possèdent suffisamment de fonds – en devises locales – pour pouvoir assurer des allocations annuelles aux enfants de sexe féminin des familles démunies dans les régions les plus pauvres. Si on n'y apporte pas de solution, de sérieux déséquilibres sociaux et démographiques peuvent s'ensuivre. Initialement, le moyen le plus effectif de résoudre le problème est de déclarer catégoriquement illégales les diverses composantes et de prendre des mesures décisives en conséquence. Il doit y avoir de la lumière au bout du tunnel.



***T. S. Kahvé,
Ararat Heritage,
Londres, Octobre 2017***